

le député de King (M. Woodworth) et admises en partie par le député de Toronto-Ouest (M. Beaty)—que ces déclarations étaient telles qu'elles révélaient un commerce de charte et une spéculation touchant le domaine public dont je croyais que le comité devait s'occuper, et surtout le gouvernement.

J'ignore, M. l'Orateur, quelle peut être l'opinion des membres au sujet de cette transaction, mais je sais ce qu'est la mienne. Le Canada possède un magnifique domaine dans le Nord-Ouest; il en est fier; et pendant les dernières sessions de ce parlement, de même que durant le précédent parlement, nous nous sommes efforcés de développer cet immense territoire de manière à y attirer d'abord l'immigration et à le coloniser autant et aussi rapidement que possible. Pour arriver à ce résultat il a été reconnu que nous devions subventionner des chemins de fer et tâcher par ce moyen de faire ce que l'on faisait dans les Etats de l'Ouest—laisser les chemins de fer précéder la colonisation du pays s'il était possible. Ce gouvernement, je le dis à son crédit, a fait beaucoup pour développer la colonisation du Canada. Il est allé plus loin, dans l'opinion des honorables députés de la gauche, qu'il n'aurait dû le faire; il a surpris l'Europe de même que l'Amérique par le succès qui a couronné ses efforts pour développer les chemins de fer sur ce continent; et, M. l'Orateur, ayant construit une grande voie ferrée depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, il désirait ensuite—c'était son devoir, et il l'a compris et a agi en conséquence—essayer en subventionnant des chemins locaux, d'ouvrir et de développer des tributaires de cette grande artère dont il avait déjà entrepris la construction, et il se proposait de le faire. D'après ce que je comprends, M. l'Orateur, il y a quatre ou cinq ans, lorsqu'on accorda cette charte au chemin de la rivière Souris et de la Montagne de Pierre, on avait pour objet de développer une partie fertile de ce Nord-Ouest que l'on ne prétendait ne pouvoir être colonisée d'une manière satisfaisante sans la construction de chemins de fer. On déclara alors, et on a souvent déclaré depuis au sujet de ce projet—dont ce chemin du Nord-Ouest est le résultat—qu'il y avait dans la région qui traversait ce chemin des colons qui avaient besoin—pour se trouver sur un pied d'égalité avec d'autres colons du Nord-Ouest qui avaient certains moyens de communication par chemin de fer—d'un chemin de fer dans cette partie du pays. Le gouvernement accorda l'aide nécessaire pour permettre de construire ce chemin. Cette aide tomba d'abord entre les mains de spéculateurs, qui d'après ce que je comprends, n'ont guère fait autre chose que spéculer sur la vente de la charte. Quelques travaux de terrassement furent exécutés, mais la charte expira et une nouvelle compagnie fut formée.

Je ne m'occuperai pas des difficultés survenues entre l'honorable député de King (M. Woodworth) et l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Beaty). Mais, M. l'Orateur, je prends cette position: lorsque le parlement de ce pays décide qu'une partie du domaine public aussi énorme que celle qui a été accordée dans ce cas sera donnée pour développer cette partie du pays, l'esprit de même que la lettre de la charte demande que si au cours de la discussion, au cours de la procédure, l'on découvre que l'objet de ces hommes est de vendre la charte, de faire le commerce de charte, de spéculer sur la générosité du parlement du Canada, il est du devoir de ce parlement de dire: Nous ne permettrons pas à ces hommes de venir ici demander cette charte. Il est vrai qu'ils n'ont pas rempli les conditions imposées par la charte; ils ont obtenu la subvention par un arrêté du Conseil leur accordant 6,400 acres de terre par mille pour environ 450 milles de territoires—subvention énorme et qui, si la terre vaut quelque chose dans cette région—et tous ceux qui ont voyagé là savent qu'elle a une très grande valeur—représente beaucoup d'argent; ils ont obtenu l'arrêté du Conseil accordant ces terres s'ils pouvaient construire le chemin dans un certain espace de temps. Depuis cette époque ils n'ont pas construit le chemin et ils ont

M. MITCHELL

perdu leur droit à la charte. Ils n'ont pas construit le chemin et ce gouvernement a accordé une extension de délai pour la concession de terres.

Nous savons que le parlement du Manitoba s'est adressé à nous. Il a demandé par trois télégrammes successifs reçus par le président du comité des chemins de fer, sir Hector Langevin, que l'on n'accordât une charte qu'à des personnes capables d'exécuter le projet et de construire le chemin. Cela, M. l'Orateur, a trait à la capacité des hommes qui sont derrière le député de Toronto-Ouest (M. Beaty). Cet honorable député a demandé trois ajournements successifs du comité des chemins de fer, mais il n'a fourni au comité aucune preuve que ces hommes qui étaient derrière lui étaient capables de construire le chemin. Le ministre qui présidait le comité a dû admettre ce fait, bien que l'honorable député fût un ami du gouvernement, bien que ses associés fussent des amis du gouvernement, bien que l'honorable député de Bonaventure (M. Riopel) et l'honorable député de Rimouski (M. Billy)—l'honorable député de Pietou (M. Tupper) s'était retiré, à sa louange—mais l'honorable premier du Manitoba, et l'Orateur de la législature du Manitoba, me dit-on, qui a envoyé ces télégrammes, figuraient dans cette charte. Pas un seul de ces hommes ne s'est présenté et n'a convaincu le comité, ou cette Chambre ou le gouvernement qu'ils appuient, qu'ils eussent quelqu'un de bonne foi derrière eux qui justifiait cette Chambre de confirmer une extension de délai pour leur permettre de tromper de nouveau la légitime attente des habitants de cette partie du pays. L'objet de la concession de cette subvention n'est pas de permettre à des hommes amis de l'administration d'aller sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique discrediter le parlement du Canada, et décrier, comme ils le font par leurs actes, la conduite des membres de ce parlement. Le but du parlement en accordant des chartes et ces subventions généreuses, est de faire construire des chemins de fer; mais le but des messieurs qui demandent aujourd'hui le renouvellement de cette charte et une extension de délai pour construire ce chemin, est de spéculer sur leur charte, et d'en retirer un montant d'argent énorme, sans s'occuper si le chemin sera ou non construit.

Ces déclarations, M. l'Orateur, sont sans doute hardies, mais elles sont basées sur la preuve qui a été faite devant le comité; et elles n'ont pas été contredites. Qu'elles soient vraies ou fausses, je l'ignore; mais d'après la preuve établie devant le comité, d'après les déclarations de M. Woodworth au sujet des lettres qu'il a remises au ministre des finances, alors ministre de la marine, lettres qui ont été égarées, je dirai que les déclarations de M. Woodworth ont été maintenues, et que celles de M. Beaty ne l'ont pas été. Le ministre des finances, M. l'Orateur, a écrit une lettre qui a été produite devant ce comité. M. Beaty avait dit que M. Woodworth ne possédait aucune lettre lui donnant droit au partage du butin. Je n'interviendrai pas entre ces deux messieurs; cette question les regarde personnellement; mais puisqu'ils viennent laver ce linge sale devant le parlement, il est de notre devoir à nous représentants du peuple de refuser de prendre sur nous la responsabilité de transactions que ce parlement ne peut approuver. Le ministre des finances, dans une lettre qui a été lue devant le comité des chemins de fer, a dit que la déclaration faite par M. Woodworth que M. Beaty devait partager les dépouilles—pardonnez moi l'usage de cette expression—de partager les profits entre eux—était exacte. Si tel est le cas, je dois accepter la déclaration du ministre des finances, je crois que ce parlement ne doit pas étendre la charte pour permettre d'avantage un semblable commerce de charte aux dépens du crédit, de la réputation et du succès des entreprises du Canada dans le Nord-Ouest. Ces faits ont été exposés devant le comité des chemins de fer; et j'ai pensé lors de la première séance du comité, que l'intention de ce comité était de rejeter le bill et de refuser d'étendre la charte. Mais, M. l'Orateur, cor-